



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil communautaire du 8 février 2024 *À Yerres*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 05.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Nous avons le quorum.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le PRÉSIDENT.- Le maire de Yerres propose de désigner Gaëlle BOUGEROL.

(Mme Gaëlle BOUGEROL est désignée secrétaire de séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Il n'y a aucun procès-verbal à voter. Je passe donc à quelques informations avant d'aborder l'ordre du jour.

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Je voudrais vous dire, mais nous aurons l'occasion de faire une communication plus large, que l'agglomération travaille avec la Ville de Yerres pour voir de quelle manière mettre en valeur les 150 ans de l'Impressionnisme que nous célébrons en France cette année avec, de surcroît, le 130^e anniversaire de la mort de Gustave Caillebotte qui était de l'autre côté de la rivière. C'est un événement qui concerne Yerres au premier chef, mais plus largement le Val d'Yerres, l'Essonne, la France et le reste du monde.

Il faut que nous puissions permettre à un maximum d'habitants du territoire de profiter de cet événement.

Je vous indique que le 2 mars prochain à la médiathèque Raymond Aron de Montgeron se déroulera la cinquième édition du salon des auteurs locaux.

Les cinémas - je vous ai fait une information lors d'un précédent Conseil communautaire - ont signé une belle performance en 2023 avec plus de 70 000 entrées dans un contexte qui était compliqué, compte tenu de la fermeture du Paradiso.

Nous avons retrouvé au Cyrano à Montgeron la fréquentation d'avant Covid.

Le cinéma Paradiso organisera le samedi 4 mai son premier festival du court-métrage. J'ai reçu des félicitations de la part des usagers, que j'adresse aux élus concernés et à l'Administration, par rapport aux synergies qui se créent entre les deux cinémas et du travail fait notamment sur la programmation au Paradiso. C'est très positif pour nos concitoyens.

Le 13 janvier dernier, les élèves de Démon ont reçu leurs instruments et commencent à travailler.

Dans le secteur de l'emploi, nous avons procédé avec des entreprises à plusieurs opérations de recrutement, notamment avec la SAUR qui a retenu 7 profils, Keolis qui en a retenu 3. Nous organisons avec Leclerc, la SNCF et la RATP des opérations de recrutement et une opération de formation avec le groupe HEC.

Je crois vous avoir dit lors de notre précédent Conseil communautaire que nous avons été retenus au titre de Zéro chômeur de longue durée pour Epinay-sous-Sénart et que nous sommes en train de lever les réserves qui étaient émises, d'ici le 1^{er} avril prochain.

Les travaux du conservatoire de Draveil se poursuivent avec une nouvelle phase de travaux qui débutera juste après les vacances d'hiver et qui entraînera la neutralisation d'une partie de l'avenue de Villiers pour permettre notamment la reconstruction du mur d'enceinte qui s'était effondré ou qui était fragile. Cela fait partie des opérations dont on a discuté au cours du chantier.

Nous espérons aboutir sur les travaux du futur Siège, puisque je crois vous avoir indiqué qu'on avait déclaré sans suite le marché, compte tenu des niveaux de réponses des entreprises qui étaient exorbitantes. 90 entreprises ont répondu aux 14 lots. L'opération sera close le 29 février prochain. J'espère qu'au prochain Conseil communautaire, je pourrai vous annoncer de bonnes nouvelles concernant ce Siège, comme je serai en capacité de vous annoncer aussi le démarrage de l'espace jeunesse aux Bergeries, puisque nous sommes en phase de l'examen du permis de construire qui doit être délivré par la ville d'ici la fin du mois de février.

Nous sommes en phase finale d'élaboration et de signature des conventions sur l'ANRU et nous avons la semaine prochaine une réunion importante pour converger entre les services de l'Etat, les bailleurs et l'agglomération, ce qui n'est pas une chose aisée, compte tenu notamment du volume de démolitions que nous avons à réaliser sur le territoire et donc de reconstitution de l'offre. J'étais encore avec Christine GARNIER sur ce sujet tout à l'heure.

Vous avez sans doute remarqué que les travaux du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine avancent bien, ils sont peut-être même quasiment finis. Nous lançons la deuxième phase d'aménagement du lac Montalbot. Nous avons désigné notre maître d'œuvre pour cette deuxième phase, la plus lourde budgétairement et qui se réalisera sur 2025 ; il est indiqué fin 2024, mais on va être prudent.

Nous avançons bien également sur la géothermie, puisqu'on avait délibéré la fois dernière sur la prise de compétence sur le territoire des communes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron. Les communes ont délibéré dans les termes prévus par la loi, ce qui va nous permettre de démarrer le chantier de raccordement à la résidence de La Forêt à Montgeron au printemps pour être opérationnel la prochaine saison de chauffe, donc à l'automne prochain.

Si vous ne connaissez pas je vous invite à visiter le salon Techinnov, même s'il ne se déroule malheureusement pas en Essonne, faute de lieu pour accueillir ce type d'événement, alors que ce sont des acteurs essonnais, dont la CCI, qui l'organisent, le 26 mars prochain au Parc Floral de Paris. Il regroupe toutes les entreprises de l'innovation. Pour la première fois, les entreprises du Val d'Yerres Val de Seine seront représentées avec Neyke qui fait de l'intelligence artificielle et qui, sauf erreur de ma part, est à La Fut@ie, Ecoxia qui fait de l'écoconstruction et RankUp, application dédiée au sport.

Nous lançons également des opérations de covoiturage dans les zones d'activité économique du territoire avec l'opérateur Karos pour favoriser l'usage commun des véhicules utilisés pour accéder aux zones d'emploi. Cela fait partie des sujets sur lesquels nous avons évidemment beaucoup à faire.

Voilà les quelques informations que je voulais partager avec vous, avec deux autres informations qui font écho à des questions orales que j'ai reçues, et je voulais intervenir dessus en début de séance, puisque cela fait partie des changements importants qui ont été opérés depuis le début de cette année. D'abord sur la DSP de distribution d'eau potable : la SAUR a pris en main le contrat au 1^{er} janvier dernier. Au moment où nous nous parlons, nous n'avons pas de grosses difficultés sur ce contrat, au contraire. Les choses se passent bien, même si ce sont les aléas de n'importe quel chantier et de n'importe quelle entreprise.

La SAUR a tenu 16 permanences qui ont permis de recevoir 135 personnes, 1 295 appels ont été passés par les usagers pour un certain nombre de questions qui ont été à date traitées à 95 %. L'entreprise a également reçu 22 000 formulaires de RIB, ce qui était le point le plus délicat puisque, comme vous le savez sans doute, on n'a pas le droit de transférer les coordonnées bancaires d'un opérateur à l'autre. Si les abonnés le souhaitent, ils devaient donner leurs coordonnées bancaires au nouvel opérateur. Cela a été fait par 52 % des usagers, 22 000 sur 42 000, ce qui est un bon taux de réponse. L'entreprise indique que vraisemblablement le reste des usagers procédera à l'actualisation de ses coordonnées bancaires lors de la réception de la première facture.

Le point le plus délicat dans le transfert d'opérateurs, qui a été identifié comme pouvant amener de potentielles difficultés, c'est le solde de la facture de l'ancien opérateur et la nouvelle facture du nouvel opérateur. C'est là qu'il peut y avoir des distorsions. Si d'aventure, vous aviez connaissance de difficultés ou situations qui seraient anormales, il ne faut pas hésiter à saisir les services de l'agglomération. Je ne sais pas s'il y a un contact mis en place, mais le plus simple serait de le faire à mon intention et les mails seront redistribués au service. La SAUR a reçu les factures de clôture de Veolia, pas encore de SUEZ, cela concerne Draveil pour l'instant. On va pouvoir procéder aux ajustements entre les factures anciennes et les factures nouvelles.

Sachez par ailleurs que 33 réparations de fuite ont déjà eu lieu depuis le début du mois de janvier et 137 interventions ont eu lieu chez des usagers.

Enfin, la SAUR a débuté ses opérations de détection des fuites qui font partie des obligations nouvelles que nous avons fixées au contrat : 20 kilomètres de réseaux ont d'ores et déjà été inspectés, 7 fuites importantes ont été détectées sur le réseau et qui ont fait l'objet de réparation, 33 vannes d'accès au réseau ont été contrôlées.

La SAUR avance selon le calendrier qui était fixé par le contrat, notamment à Epinay-sous-Sénart où une très grosse fuite, qui manifestement était là depuis très longtemps, a été détectée par l'inspection et réparée. Il y a encore 400 kilomètres de réseaux qui doivent être inspectés. Cela doit cheminer mais on attend évidemment beaucoup de ces détections de fuites pour améliorer la performance du réseau qui était de l'ordre de 83 % et sur lequel le nouvel opérateur s'est engagé, sur la durée du contrat, à économiser 6 millions de m³. C'est un élément important.

J'en profite pour vous dire, ce n'était pas dans la question et cela ne fait pas partie du contrat de distribution SAUR, que dans le cadre de l'achat d'eau en gros, qui fait partie maintenant du périmètre d'intervention du Syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien, les discussions avec SUEZ n'ont pas abouti. Nous sommes en train de regarder de quelle façon engager des suites contentieuses, ils sont au courant et nous sommes en train d'affiner les choses avec très concrètement des arguments tout à fait valables à faire valoir pour le territoire, mais je vous en parlerai sans doute lors d'un prochain Conseil communautaire.

(Entrée en séance de M. COLAS à 19 h 20.)

Un nouveau contrat d'achat d'eau a été proposé par Suez. L'eau était précédemment vendue à l'agglomération à 88 centimes le m³, si ma mémoire est bonne, hors fuite. Le Syndicat mixte a délibéré au mois de décembre pour acheter de façon unilatérale à 50 centimes. Nous avons fait le choix de préserver l'enveloppe, c'est-à-dire l'écart entre les 50 centimes et les 88 centimes dans les comptes du Syndicat au cas où, dans l'étude contentieuse, il n'y ait pas d'issue totalement favorable pour le territoire. Je crois que cela a d'ailleurs fait l'objet d'échanges et il y avait eu une question de Nicolas DUPONT-AIGNAN lors du précédent Conseil communautaire. Je crois avoir déjà fait cette réponse, mais je vous indique, car ce n'était pas connu lors du précédent Conseil

communautaire, que Suez a consenti - une proposition que nous contestons - de vendre le m³ d'eau à 82 centimes contre 88 centimes précédemment.

Le fait d'avoir effectué la démarche collective a conduit Suez à considérer que le m³ d'eau devait être vendu moins cher. Cette décision est intervenue après que nous ayons délibéré au mois de décembre. Cela ne se traduira donc pas sur les factures des usagers tout de suite, mais ce sont évidemment des recettes qui figureront dans le budget annexe de l'eau de l'agglomération en 2024. Cet écart n'est pas complètement neutre compte tenu des 10 millions de m³ que nous consommons à l'échelle du territoire.

Les choses cheminent et avancent correctement.

J'espère avoir répondu par anticipation à la question du groupe RGE.

Je souhaitais également vous faire un point rapide sur la prise en main par RECREA de la DSP des 3 centres aquatiques de Draveil, de Yerres et de Boussy-Saint-Antoine. Il est évidemment un peu trop tôt pour faire un bilan, d'abord parce que les équipements ont rouvert le 13 janvier pour la période de fermeture d'hiver, période qui a été rallongée en accord avec les villes ou la ville concernée, puisque c'était surtout sur Yerres, compte tenu des travaux auxquels nous avons dû procéder et de l'état très dégradé dans lequel l'ancien délégataire avait laissé les équipements. Nous avons remis à niveau ces équipements et effectué des travaux. Nous sommes en procédure pour demander réparation à l'UCPA pour la prise en charge de ces travaux qui relevaient de sa délégation de service public.

Côté RECREA, les choses se passent globalement correctement avec des mises en place de processus de suivi et d'entretien qui sont de meilleur niveau que précédemment. Les questions techniques sont en cours de résolution, il y a encore quelques difficultés sur l'eau chaude à Yerres mais qui dépend d'un travail en cours de réalisation avec notre opérateur Engie pour remettre les douches à bonne température. J'espère que ces problèmes vont être résolus très rapidement. En revanche, nous avons des remontées, qui sont connues, principalement sur Yerres et un peu sur Draveil, qui sont liées davantage aux choix qui ont été opérés par l'agglomération, de façon très minoritaire sur la tarification pour les personnes âgées de plus de 65 ans, mais principalement sur les usagers de l'espace fitness. En effet, l'ancien délégataire procédait à une offre illimitée et le nouveau délégataire, mais c'était le cas de tous les candidats y compris de l'UCPA, voulait mettre un terme à cette offre illimitée qui était très fortement consommée par quelques usagers et donc très consommatrice d'argent du délégataire qui est au final de l'argent public.

Je ne sais pas comment le quantifier, mais ce sont sans doute quelques dizaines ou une centaine d'usagers qui utilisaient de façon illimitée les piscines et à un tarif illimité. Aujourd'hui, les usagers qui souhaitent avoir le même niveau d'engagement dans ces piscines ont un tarif plus élevé, ce que contestent ces usagers. Nous sommes en discussion avec la Ville de Yerres, le délégataire et l'agglomération, pour expliquer les nouveaux choix qui sont faits et potentiellement pour adapter la proposition à la marge. J'aurai l'occasion de revenir vers vous lors du prochain Conseil communautaire pour vous faire part des ajustements qui auraient pu avoir lieu en complément de ce que je viens de vous indiquer.

La question des amplitudes horaires, qui était le dernier sujet, est en cours de traitement.

J'en ai terminé avec les informations du président.

Fabrice GAUDUFFE voulait intervenir.

M. GAUDUFFE.- Merci Monsieur le Président pour les informations que vous venez de nous fournir sur la gestion de l'eau. Vous avez fait écho à un sujet qui a été évoqué en commission Ressources et au passage j'en profite pour remercier les élus qui participent à cette commission ainsi que l'Administration pour la qualité des travaux lors de la préparation et de la tenue de ces commissions. Merci d'avoir donné des informations sur cette question centrale qui concerne le prix du m³ de l'eau que vont finalement payer les habitants du territoire.

Je souhaitais évoquer ici le fait que nous avons tenu un échange sur ce sujet en commission, que nous nous posons des questions sur ce vers quoi vont aboutir les discussions en cours. J'ai bien pris acte que vous aviez mentionné que les discussions sont non-abouties, dans un contexte de contentieux et que nous devrions avoir davantage d'éléments dans les semaines, je l'espère, qui viennent.

C'est un sujet que nous reporterons en discussion en commission pour statuer et prendre acte des nouvelles informations. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Pour être très précis, il y a la part distribution de l'eau, c'est le contrat où tout est connu, et il y a le sujet sur lequel vous m'interrogez, c'est-à-dire la production d'eau et l'achat d'eau en gros. Nous avons un tarif dont nous pouvions craindre une augmentation au 1^{er} janvier, mais qui n'a pas augmenté et Suez, par courrier, nous a indiqué le baisser de quelques centimes, mais c'est un montant que nous continuons de contester et nous avons délibéré avec une décision de tarification unilatérale. Cela veut dire que le syndicat ne reversera que 50 centimes à Suez, là où Suez en réclame 82 ou 83, mais nous ne reversons pas aux usagers l'écart entre les 50 centimes et les 82 ou 83, parce que nous estimons être dans notre bon droit par rapport au tarif que nous avons fixé. Cependant, s'il n'y a pas d'accord entre Suez et le syndicat, c'est le juge qui sera amené à trancher cette question. On n'imagine pas que le juge fixe un tarif supérieur à celui proposé par Suez, il y aura forcément donc une bonne nouvelle mais entre 50 et 82 ou 83, on ne sait pas. Par prudence, on préfère préserver ces sommes sur les comptes du Syndicat.

S'agissant des actions, je vous en parlerai la prochaine fois, vous comprendrez qu'il peut y avoir des éléments concernant le secret des affaires, mais nous examinons avec beaucoup d'intérêt la piste d'une saisine de l'Autorité de la concurrence où nos conseils estiment qu'il y a de bons arguments à faire valoir. Il y aura une réunion finale à fin mars qui nous permettra de décider d'appuyer sur le bouton ou pas. Je vous propose ensuite non pas de vous détailler le contenu de nos arguments, parce que vous comprendrez qu'il y a une partie qui doit rester confidentielle, mais de vous détailler la procédure et les différentes étapes de saisine de l'Autorité de la concurrence et ce qu'elle peut être amenée à décider.

M. DONEKOGLU.- Cela n'a pas de rapport avec le sujet que nous traitons là, mais sur les procès-verbaux, j'ai remarqué que certaines positions, certains commentaires n'avaient pas été retranscrits sur les procès-verbaux et je voulais savoir comment vous choisissez ce qui doit être retranscrit.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a une retranscription qui est faite de nos débats, et je tiens d'ailleurs à remercier Madame qui à chaque séance retranscrit, et je l'espère, le plus fidèlement possible.

J'invite évidemment l'Administration et notre prestataire à être vigilants là-dessus. Peut-être qu'il y a des prises de parole qui ne sont pas prises en compte pour des raisons techniques de micros qui ne fonctionnent pas, etc. Je ne peux que vous inciter à être vigilants dans les prises de parole pour que tout soit bien noté. Si vous avez un point en particulier, je suis prêt à ce qu'on le vérifie. De plus, les débats sont enregistrés.

M. DONEKOGLU.- C'était un point en particulier, j'avais exprimé un vote. Connaître le vote est une bonne chose, mais connaître l'explication, je pense que c'est important aussi.

M. le PRÉSIDENT.- Avez-vous le point, afin qu'on le regarde ?

M. DONEKOGLU.- Oui, c'était la délibération sur la rénovation du quartier de l'Oly à cheval entre Vigneux-sur-Seine et Montgeron.

M. le PRÉSIDENT.- C'était quelle séance ?

M. DONEKOGLU.- Si mes souvenirs sont bons, c'était en septembre.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord. Je demande à l'Administration de vérifier. On a déjà approuvé le procès-verbal mais on va quand même regarder. N'hésitez pas, lorsque vous avez des sujets en recevant le procès-verbal, s'il y a une mention qui n'y figure pas, de le faire en amont du Conseil Communautaire pour que nous puissions regarder, intégrer et ainsi que vous puissiez voter et approuver un procès-verbal qui corresponde aux échanges tels que vous le souhaitez.

Mme CIEPLINSKI.- Pour ma part, je voudrais excuser notre collègue Christophe CARRÈRE qui est souffrant. On a envoyé au dernier moment son pouvoir. Je voulais m'assurer qu'il a bien été réceptionné, puisque vous ne l'avez pas dit en début de séance.

M. le PRÉSIDENT.- Parce que je ne l'avais pas, mais on l'a bien reçu.

Mme CIEPLINSKI.- Merci beaucoup. L'autre point portait sur les questions orales.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai répondu à 2 des 4, SAUR et DSP piscines.

Mme CIEPLINSKI.- Tout à fait. Je voulais savoir si on aurait aussi une réponse écrite ou pas, puisque c'était quelque chose qui avait été discuté la dernière fois.

M. le PRÉSIDENT.- Bien sûr et je répondrai aux deux autres questions. On avait dit qu'on le ferait potentiellement par écrit. Si cela n'a pas été fait aujourd'hui, on le fera la fois prochaine.

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

M. le PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur les décisions ?

Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose d'examiner les points que nous aborderons sans débat. Il y a deux délibérations qui pourraient être approuvées.

VIII. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION AVENIR INITIATIVES

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)



M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons à présent passer à l'examen de l'ordre du jour des points qui sont présentés et débattus.

I. ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Mme GARNIER.- Il s'agit d'engager la procédure d'élaboration du PLH pour une période de six ans qui a pour objectifs et principes une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain ainsi que la mixité sociale.

Nous avons délibéré en 2019 et en juin 2021, l'Etat a transmis à la Communauté d'Agglomération le « porter à connaissance » relatif à l'élaboration du PLH. Après différents échanges avec les services de l'Etat et au vu des évolutions des textes réglementaires et législatifs, entre autres la loi Climat et résilience d'août 2021, le « porter à connaissance » a nécessité une mise à jour. La transmission d'un « porter à connaissance » complémentaire de l'Etat ne peut intervenir qu'à la suite d'une délibération. On relance donc formellement la procédure. C'est un processus qui permettra d'avoir un diagnostic partagé avec les communes. Nous prévoyons une approbation pour fin 2027, sachant que nous ferons une pause, puisqu'il y aura une période électorale pour les municipales, de juin 2025 à avril 2026 pour que la nouvelle équipe puisse reprendre le dossier. Mais pendant ce temps, il y aura toujours un travail technique mais pas d'instance décisionnaire.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. C'est donc l'ouverture d'un dossier important.

Vous avez à l'écran ainsi que dans le rapport la frise avec le calendrier d'élaboration tel qu'il vient d'être résumé par notre collègue Christine GARNIER.

Qui souhaite prendre la parole ?

Mme CIEPLINSKI.- Se loger est un droit fondamental, tout le monde en conviendra. Notre territoire doit permettre à chacun de ses habitants d'accéder à un logement en fonction de ses besoins. On le sait, il y a un déficit d'offres pour les logements sociaux et très sociaux. Il y a des problèmes de qualité de logement, de mal-logement, que ce soit en termes environnemental ou social, des difficultés pour avoir des logements accessibles aux personnes en situation de handicap, des problèmes de mixité sociale, à travailler ensemble.

J'ai trop souvent vu et entendu des responsables politiques qui se renvoyaient la balle sur cette question pourtant essentielle du logement : ce n'est pas moi, c'est l'autre ; ce n'est pas la ville, c'est l'agglomération ; ce n'est pas l'agglomération, c'est l'Etat.

Derrière ces chiffres et ces objectifs, il y a des familles, des situations humaines.

Je ne dis pas que c'est simple, je ne dis pas que c'est facile mais je pense que mieux vaut tard que jamais. Enfin ! Démarrer vraiment l'élaboration de ce Programme Local d'Habitat est l'occasion de discuter, de négocier entre l'ensemble des acteurs dans le cadre, je l'espère, de la confiance et de la coopération pour l'intérêt général, pour vraiment traiter cette question du logement qui est fondamentale. Je pense que le terme « responsables politiques » doit s'appliquer avec la question de cette responsabilité face à cette question essentielle, difficile, avec plusieurs acteurs en jeu.

Ce soir, j'ai envie d'être optimiste et optimiste offensive, mais il est vrai que voir que le calendrier prévu donne le soin à la majorité suivante d'aller jusqu'au bout m'inquiète un petit peu.

Evidemment, notre groupe votera pour l'élaboration de ce Programme Local d'Habitat. Nous sommes inquiets, d'autant plus dans le contexte des déclarations récentes du premier ministre, mais j'ai envie de croire que si vous démarrez aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, c'est parce que vous avez atteint ce niveau de confiance et de coopération entre vous et avec les autres acteurs pour aboutir.

M. le PRÉSIDENT.- Je partage votre première remarque sur le sentiment qu'il peut y avoir aujourd'hui dans notre pays des acteurs qui se renvoient la balle sur un sujet qui est évidemment essentiel pour la vie quotidienne de nos concitoyens. J'en appelle à une clarification des compétences sur la question de l'habitat et du logement. Vous savez que le gouvernement a annoncé une décentralisation de cette politique qu'il a, à mon sens et ce ne sera pas forcément partagé par tout le monde, plutôt négligée ces dernières années, et on voit où nous en sommes et les difficultés rencontrées par nos concitoyens.

Le gouvernement avait dans un premier temps indiqué sa volonté de potentiellement confier cette compétence aux conseils départementaux. Le super ministre de l'écologie, du logement, des transports et de beaucoup d'autres choses, Christophe BÉCHU, a indiqué lors des vœux des agglomérations de France, l'ADCF, qu'il avait l'intention de décentraliser aux Communautés d'Agglomération. Pour l'instant, nous en sommes aux annonces faites par le gouvernement. Il faudra, au-delà des annonces, voir quel est le chef de file, la politique qu'il faudra avoir, quels sont les moyens donnés par l'Etat pour revisiter cette politique où il y a évidemment d'immenses besoins.

Je ne partage pas forcément votre remarque sur l'annonce faite par le premier ministre, mais au sein de cette assemblée et y compris au sein de la majorité, il peut y avoir des différences d'appréciation sur le Logement Locatif Intermédiaire (LLI) qui, aujourd'hui, me semble être une possibilité qui mérite d'être regardée. Aujourd'hui, il n'existe que le logement social à 6-7 euros le mètre carré ou le logement locatif privé à 20 euros le mètre carré, qui est inaccessible aux familles qui n'ont pas accès au logement social et pour qui le logement privé est aussi inaccessible. Le logement locatif intermédiaire, qui est capable de sortir à 12-13-14 euros le mètre carré dans nos communes, peut être une réponse qui doit être regardée. Encore une fois, je n'en ai pas parlé avec les collègues, mais c'est quelque chose qui mérite d'être étudié avant de dire non.

S'agissant du PLH, le calendrier proposé permet des études précises, une concertation et il donne aussi la capacité aux élus, que se donneront les habitants de l'agglomération en 2026, de trancher un certain nombre de points qui sont essentiels. Je ne doute pas qu'autour de cette table en 2026, se retrouveront des élus qui y sont déjà présents aujourd'hui, il y en aura peut-être des nouveaux. Si on avait fait le choix de tout serrer pour aboutir à l'automne 2025, je pense que les élus de 2026 auraient pu légitimement nous accuser d'avoir ficelé un dossier qui les engage pour les années suivantes.

J'entends votre remarque, mais entendez aussi la nôtre et la position qui est adoptée aujourd'hui par l'Exécutif de l'agglomération.

J'entends aussi que vous allez voter « pour », ce qui est une bonne nouvelle.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

II. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (SRHH)

Mme GARNIER.- Nous devons nous prononcer pour la période 2024-2030 sur ce projet de SRHH qui a été arrêté au 30 novembre 2023 par courrier et transmis par le Préfet le 12 décembre 2023 aux différentes collectivités pour avis. Nous disposons d'un délai de 3 mois à partir de la date de notification de ce document pour communiquer l'avis, c'est-à-dire avant le 14 mars 2024, sachant que la Communauté d'Agglomération a consulté les différentes communes le 2 janvier pour connaître leurs observations concernant ce document et les objectifs.

Sur la période précédente, nous avons eu une dynamique de construction importante si bien que nous étions de 5 % supérieurs à l'objectif qui avait été fixé.

Pour nous remercier, l'Etat a augmenté le nombre de logements que nous devons produire par an pour la période 2024-2030, sans tenir compte ni des différentes évolutions réglementaires au niveau de l'enjeu de la « zéro artificialisation nette » ou de la biodiversité, ni des contraintes du territoire : les espaces naturels, nos espaces inondables, notre foncier très contraint.

Pour pouvoir répondre au SRHH, la Communauté d'Agglomération a décidé d'élaborer un Programme Local d'Habitat qui nous permettra de préciser les capacités du territoire en termes de production de logements et d'affiner les objectifs à l'échelle de chaque commune.

Par ailleurs, ce document n'est qu'un document d'intention mais pas d'action. Ensuite, il n'y a aucune précision de la place des différents acteurs et du rôle de l'Etat qui doit être joué. Je préconise un avis défavorable, sachant que ce point est passé en Conseil départemental qui a également émis un avis défavorable.

M. le PRÉSIDENT.- Comme l'agglomération Grand Paris Sud, comme l'agglomération du Dourdannais, comme j'imagine la quasi-totalité des agglomérations de l'Essonne. La région Ile-de-France a également émis un avis défavorable.

M. GUIGNARD.- Le 29^e rapport sur l'état du mal-logement en France en 2024 de la Fondation Abbé-Pierre évoque une aggravation alarmante de la crise du logement, mais aussi que la bombe sociale du logement a explosé.

En France 2,4 millions de ménages étaient en attente d'un logement social en 2022, une augmentation constante depuis plus de vingt ans. Ces ménages sont 70 % à avoir des niveaux de revenus qui les rendent éligibles aux logements très sociaux (PLAI). Sur notre territoire, les plus pauvres et les jeunes, ce sont souvent les mêmes, ont les plus grandes difficultés à se loger. Pourtant, certaines communes du territoire sont hors-la-loi, elles n'ont pas leurs 25 % de logements sociaux. Cela ne peut plus durer, nous n'acceptons pas les ghettos où les classes sociales les plus privilégiées se rassembleraient sans inclure les autres. Il ne faut pas tergiverser mais produire du logement, il faut produire du logement dans le secteur privé, produire des logements sociaux, notamment des PLAI, il faut mettre en œuvre notre fraternité qui est, je vous le rappelle, un des principes de notre République.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Vous êtes contre l'avis défavorable ; est-ce bien cela ?

M. GUIGNARD.- Oui.

M. DAMIATI.- Merci pour ces échanges et merci à Christine pour cette présentation. Je partage évidemment l'avis de M. GUIGNARD et j'aimerais que cet avis soit également partagé dans l'ensemble de nos communes parce que, comme vous le savez, le Président a parlé du LLI qui pourrait être aussi considéré comme du logement social, même si c'est du logement intermédiaire. Et force est de constater qu'au travers de la situation que nous vivons, le LLI est une solution plutôt avantageuse, notamment pour les opérateurs pour éviter que les opérations ne se fassent pas.

Je le disais, je partage l'avis de M. GUIGNARD sur plus de mixité, plus de fraternité, mais je constate que dans nos villes respectives, lorsque le débat est mis sur la table, ce ne sont pas tout à fait les mêmes choses que nous entendons. Au contraire, il nous est souvent reproché en tant que maires d'avoir ce genre d'attitude, même si nous devons respecter la réglementation et la loi,

notamment les 25 % de logements sociaux eu égard à la loi SRU, alors que les discours entre l'agglomération et les Conseils municipaux sont souvent différents.

J'aimerais qu'il y ait une certaine cohérence entre ce qui est dit au travers de nos Conseils Communautaires et nos Conseils municipaux pour que nous puissions agir dans le bon sens et permettre à chacun d'entre nous, les plus aisés comme les personnes dans des situations plus difficiles, de vivre dignement et tous ensemble.

M. CLODONG.- Je me sens peut-être visé à tort par vos propos, mais je ne le pense pas, je me permets donc de réagir. Tout d'abord, je voudrais dire qu'il n'y a pas les gentils d'un côté et les méchants de l'autre, c'est très caricatural de présenter les choses comme cela. Il n'y a pas des ghettos d'un côté et des personnes qui seraient totalement vertueuses de l'autre, chacun fait comme il peut et à son rythme.

La Ville de Yerres est en progression dans son volant de logements sociaux et dans son pourcentage. Le nouveau PLU en cours d'élaboration, qui sera voté au prochain Conseil municipal, approuvé par le préfet en ce sens, a souligné les efforts de la ville.

Il n'y a pas de baguette magique, Monsieur GUIGNARD, il y a des réalités de territoire, il y a des possibilités de terrain ou pas. Si la Ville de Yerres était visée par vos propos, je trouverais cela choquant, parce que la ville fait ce qu'elle peut avec les moyens dont elle dispose pour progresser dans son pourcentage de logement social et elle y arrive, elle le fait et, encore une fois, elle n'a pas à être stigmatisée de la sorte. Mais peut-être que vos propos ne me visaient pas.

M. GALLIER.- Pour ma part, je ne me sentais pas visé mais je vais quand même intervenir sur le sujet. Ce qui me trouble le plus, c'est la multiplication des injonctions que l'on peut recevoir en matière de production du logement social. A mon sens, au niveau de Brunoy, il y a deux éléments de balises qui me paraissent essentiels. Tout d'abord, il y a le PLU et l'ensemble des droits à construire qui sont inscrits dans ce PLU. Je peux vous assurer qu'il a fallu discuter très sévèrement avec les services de l'Etat pour se mettre d'accord sur une trajectoire. Je pense que la Ville de Yerres pourrait sans doute partager ce propos.

Le deuxième élément est que nous sommes en phase de négociation d'un contrat de mixité sociale avec les services de l'Etat dans lequel on va définir une trajectoire et donc une production très précise de logements sociaux. On ne refuse pas la production de logement social. Cela s'inscrit dans la stratégie mise en place par la ville.

Mme GARNIER.- Vous parliez de communes hors-la-loi, nous n'avons pas de communes hors-la-loi, nous avons des communes qui ont des problématiques pour obtenir les 25 % de la loi SRU. Deux communes ont déjà établi un contrat de mixité sociale et deux autres villes ont largement augmenté leur taux et participent activement à la construction de logements sociaux.

Nous avons des projets de rénovation urbaine (4 sur notre territoire) et toutes les villes contribuent largement, pas assez pour l'Etat c'est sûr, mais elles font de leur mieux. Comme je vous l'ai dit, dans ce schéma, on ne tient pas compte du territoire, on a fait une procédure pour produire du logement, mais encore faudrait-il que ce soient des offres de logements adaptées à notre territoire, ce que l'Etat ne précise pas. Il n'indique pas non plus les mesures pour lesquelles on serait en mesure de pouvoir répondre à cette demande.

Nous avons eu sur la période 2017-2023, une dynamique de construction, c'est-à-dire que l'Etat avait imposé 680 logements par an en moyenne, avec un objectif de 58 % de logements sociaux. Pour nous remercier, parce que nous sommes un certain nombre d'agglomérations sur l'Essonne,

on nous en impose 740 avec 70 % à 83 % de logements sociaux, alors que certaines agglomérations n'ont pas répondu à leurs objectifs. Je le dis et je le répète, on ne tient pas compte du fait qu'on a un foncier très restreint sur nos villes, on a des problématiques de terrains inondables, de terrains espaces naturels, de terrains agricoles ; l'Etat n'en a pas du tout tenu compte.

Il faudrait peut-être que l'on puisse avoir le temps de délibérer, de travailler y compris avec l'Etat, parce que là il n'y a eu aucune concertation, on nous donne des chiffres et c'est comme cela et pas autrement. J'aimerais au moins que l'on tienne compte des efforts qui sont faits dans nos villes pour répondre à toutes ces obligations de l'Etat. Je pense qu'au niveau de notre agglomération, nous répondons largement aux directives de l'Etat par rapport à l'habitat.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Je sou mets au vote cette délibération qui vous propose un avis défavorable.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité, avec l'abstention de M. DONEKOGLU et 4 voix contre de M. BASSET, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

III. PRISE EN COMPTE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR GRAND VALDOLY (MONTGERON ET VIGNEUX-SUR-SEINE)

M. GALLIER.- Il s'agit de s'entendre sur la mise en œuvre d'un projet d'aménagement sur le secteur dit « Grand Valdoly ». Ce secteur est repéré aujourd'hui comme étant très porteur de développement économique sur notre territoire, au regard de son positionnement géographique, puisqu'il est situé en entrée d'agglomération, au bord d'axes routiers très significatifs. Parallèlement, il comprend déjà aujourd'hui un grand nombre d'entreprises, environ 300, et 2 000 emplois. Il est situé dans un environnement dynamique puisque, côté Montgeron, il y a deux opérations de création de locaux destinés à de l'activité économique qui se mettent en œuvre : le projet Spirit et le projet Bluespace. De plus, se profile sur les bords de Seine un projet que nous ignorons encore, mais sur lequel nous aurons sans doute à travailler, c'est le projet qui pourrait être mené par Haropa.

Si on s'intéresse à ce projet, c'est qu'il présente, à notre sens, de vrais enjeux d'optimisation dans l'utilisation des espaces. Aujourd'hui, nous avons des espaces de parking extrêmement importants, complètement imperméabilisés, une densité d'activité économique ou d'emploi au mètre carré sur les différentes zones à caractère économique, avec un coefficient relativement faible, et on sent bien que l'on a là un vrai sujet de redynamisation. C'est pour cette raison que notre territoire a missionné le bureau d'études Damien Antoni pour travailler à la fois sur le potentiel de développement de ce secteur, sur les stratégies qui pourraient être mises en œuvre et sur le scénario de développement qui pourrait être choisi.

En attendant, il est malgré tout important, et c'est clairement l'objet de la délibération de ce soir, déjà de nous entendre sur la création de ce périmètre d'étude pour un projet d'aménagement qui regroupe l'ensemble des zones d'activités qui sont sur ce secteur, qu'elles soient sur Montgeron ou Vigneux-sur-Seine, et également l'ensemble des surfaces utilisées ou connues aujourd'hui comme étant la surface commerciale de Valdoly.

Le fait d'arrêter ce soir ce périmètre permettra aux deux communes intéressées, les villes de Vigneux-sur-Seine et de Montgeron, de pouvoir surseoir à statuer sur les différents projets qui pourraient être présentés sur ce secteur de sorte que nous ayons le temps d'arrêter nos orientations

et ensuite de vérifier que les projets qui nous sont présentés sont conformes aux orientations que nous prendrons.

L'objet est à la fois d'arrêter l'idée de lancer un périmètre d'étude sur ce secteur et de le définir très précisément. Vous avez en annexe de la délibération le détail de l'ensemble des rues concernées, l'ensemble des secteurs sur lesquels les villes de Montgeron et Vigneux-sur-Seine pourront, si nous l'approuvons, surseoir à statuer sur les différents dossiers qui pourraient être présentés par des porteurs de projet.

M. le PRÉSIDENT.- Vous voyez également à l'écran le périmètre concerné présenté par Bruno. Ya-t-il des interventions sur cette délibération ?

Mme CIEPLINSKI.- C'est effectivement un secteur à fort potentiel de développement économique avec aujourd'hui, vous l'avez dit Monsieur GALLIER, 300 entreprises, 2 000 emplois et des réserves de foncier. Le foncier est rare. C'est aussi un secteur potentiellement menacé par de grands projets voisins, dont on ne sait pas encore aujourd'hui où ils vont. Je parle du projet de viaduc d'Athis-Mons ou ce port Haropa dont on ne connaît pas encore les contours et ce que cela peut avoir d'impact en termes d'aménagement et de circulation, notamment de destruction de la biodiversité et j'en passe.

Aujourd'hui, vous le verrez dans la plupart des délibérations, on a décidé d'être optimistes, d'y croire, d'avoir confiance.

La définition de ce périmètre d'études permet aux villes concernées, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, de surseoir aux demandes de permis de construire pendant un certain temps, je crois qu'en Conseil municipal on a noté 3 ans, avant d'adapter éventuellement leur PLU aux conclusions des études.

On ne voudrait évidemment pas que cette définition de périmètre d'études permette de préempter des terrains pour avoir l'atterrissage du pont, pour voir passer les camions du port Haropa. Je préfère le dire aujourd'hui.

Nous avons échangé en commission sur ce projet, qui est dans le cadre d'un développement économique, et nous pensons effectivement que le secteur et que les intentions sont de faire ce développement économique. Nous sommes favorables à la définition de ce périmètre d'études mais à la condition d'être associés aux suites. Chaque étape-clé de ce projet est éminemment stratégique pour notre territoire, en entrée d'agglomération. Nous souhaitons donc être associés à la première phase d'études dont les conclusions sont prévues je crois pour la fin du premier trimestre 2024, mais aussi à la deuxième étape prévue à la fin du semestre 2024, sachant qu'en parallèle, je pense qu'Haropa aura aussi avancé de son côté sur les projets. Nous souhaitons être associés en commission excellence environnementale aménagement du territoire développement économique et mobilité.

Je pense qu'il serait intéressant que les Conseils municipaux des deux communes concernées soient également associés dans leur intégralité, et pas seulement les membres de la majorité, dans les Copil d'une gouvernance classique de projet Copil/Cotech à chaque étape de ces études, parce que c'est effectivement stratégique pour ces villes.

M. GALLIER.- Merci de nous faire confiance, d'autant plus que nous sommes en capacité de partager certaines des craintes que vous énoncez. Je me suis engagé lors de la commission à venir sur les points-clés, les étapes-clés ou les principaux livrables sur cette étude, sur ces travaux en commission excellence environnementale.

Je le ferai chaque fois que sera produit un document restituant une étape importante de ce projet.

M. le PRÉSIDENT.- En complément de ce qui vient d'être dit par Bruno, l'agglomération prend en main ce secteur. Il ne faut pas non plus fantasmer ou développer des idées qui n'ont concrètement pas cours. On est dans un moment où les choses sont suffisamment complexes pour que chacun appelle à la nuance dans les propos.

Quand je dis cela, je pense notamment à votre intervention concernant à la fois le projet de franchissement de Seine et l'aménagement des terrains Haropa à Vigneux-sur-Seine.

Sur le franchissement de Seine, des études ont été conduites par le département qui ont montré la pertinence de ce projet, mais j'ai clairement indiqué que la priorité aujourd'hui était donnée à un franchissement de la Seine par transport public et donc par métro. Nous avons obtenu qu'un début de tracé figure dans le SDRIF ; nous avons obtenu dans le contrat de projet Etat-Région que des premiers crédits soient affectés pour l'étude des prolongations de métro. La ligne 18 figure dans les prolongations de métro. Ces études seront au mieux lancées à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, dureront au mieux un an. C'est donc fin 2025 début 2026 que nous aurons connaissance de la pertinence ou non de cette prolongation de métro, ce que je pense et que j'espère, ce qui permettra, le cas échéant, de réaliser le franchissement de Seine sans franchissement routier.

S'agissant d'Haropa, je me souviens, je n'étais pas né, il y avait déjà des projets dans tous les sens, des oppositions ont été manifestées à de nombreuses reprises. Lors d'un entretien que j'ai pu avoir avec Haropa il y a longtemps - je sais que Thomas CHAZAL les a revus récemment - ils ont témoigné de leur intérêt de contribuer aux enjeux de transition énergétique et de développement du fleuve, puisque vous savez que la motorisation notamment des péniches va évoluer à l'avenir, ce qui est une bonne chose. La question posée aujourd'hui par Haropa est de voir s'ils peuvent contribuer à la transition énergétique ou potentiellement à d'autres projets dans le cadre des terrains dont ils sont propriétaires à Vigneux-sur-Seine.

A ce jour, il n'y a aucun projet arrêté ni même présenté aux élus et les élus ont clairement indiqué à la fois un accord pour qu'il y ait une évolution profitable au territoire et un désaccord sur des projets qui, de près ou de loin, pourraient apporter des nuisances au territoire qui seraient disproportionnées, je ne vais pas dire zéro nuisance puisqu'à partir du moment où on accepte un projet, il peut y avoir des nuisances, mais un projet acceptable et proportionné au territoire. Il ne faut pas fantasmer sur des projets qui n'existent pas ou dont on n'a pas connaissance à date.

J'ai demandé à Thomas, qui me l'a confirmé, Haropa n'a rien fait d'autre que de missionner un cabinet pour sonder les maires de la rive gauche et de la rive droite sur leur intérêt ou leur proposition. Ils sont dans une phase d'écoute. Attendons qu'ils aient écouté les élus du territoire, ensuite la logique serait qu'ils présentent, sur la base de l'écoute des élus, des propositions dont on pourra ensuite discuter pour prendre position, mais ce n'est pas l'objet de la délibération d'aujourd'hui.

Nous sommes très vigilants là-dessus.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

M. COLAS.- Un support a été préparé par l'Administration pour étayer cette présentation, que je vais tâcher de faire brève dans la mesure où ce projet de budget primitif pour 2024 s'inscrit dans la

droite ligne des orientations assez détaillées dont nous avons débattu lors de notre précédente réunion. Il y a un bougé notable, et le seul, c'est que des efforts dans la préparation de ce projet de budget de maîtrise de la dépense de fonctionnement nous permettent de dégager un virement à la phase du budget primitif de la section de fonctionnement à la section d'investissement suffisant pour accroître de 1,1 M€ le volume d'investissements programmés dès l'adoption de ce budget primitif.

Dans nos orientations budgétaires, nous avons prévu des dépenses réelles d'équipements en section d'investissement à hauteur de 18,6 M€ et nous sommes en capacité, par les efforts de maîtrise sur le fonctionnement, de porter dans ce projet de BP ces dépenses d'équipements à 19,7 M€. C'est le seul bougé notable entre notre Débat d'Orientations Budgétaires et ce budget tel qu'il vous est présenté ce soir.

Les grandes masses sont celles qui figuraient dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 109 M€, en croissance d'un peu moins de 4 M€ par rapport à l'exercice 2023. Ceci s'explique essentiellement par la croissance de nos recettes. Nous attendons des recettes réelles de fonctionnement en croissance de 3,7 %, essentiellement liée à la dynamique des bases fiscales et aux décisions que nous serons amenées à prendre lors d'un prochain Conseil communautaire sur l'évolution du taux de CFE dans le cadre de notre stratégie d'accroissement de nos recettes, mais nous aurons l'occasion d'y revenir au mois d'avril.

Ce sont 109 M€ en dépenses de fonctionnement et 24,5 M€ en investissement, 19,7 M€ de dépenses réelles d'équipement, le delta étant essentiellement le remboursement de notre emprunt.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, on note une croissance des recettes mais également une croissance des dépenses maîtrisées, avec un objectif d'épargne brute en fin d'exercice à hauteur de 7,3 M€. Vous avez la répartition à la fois des dépenses et des recettes de fonctionnement qui vous sont présentées dans ce document, étant entendu qu'elles sont détaillées dans la note préparée par les services de notre communauté. Ce qui est notable, à mon sens, en fonctionnement, c'est notre montée en puissance sur un certain nombre de champs de politiques publiques nouveaux, des opérations de rénovation urbaine qui pèseront sur le budget de fonctionnement au titre des assistances à maîtrise d'ouvrage et des études, pour un peu plus de 800 000 €, des études liées à la mise en œuvre de notre politique en matière de géothermie, en matière de circulation douce, de développement économique et de tourisme.

Nous avons également des dépenses qui viennent impacter notre budget de fonctionnement liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre contrat de santé, à l'élaboration des nouveaux contrats de ville ou encore, puisque nous venons d'en adopter le principe du lancement, à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

(M. BASSET quitte la séance à 20 h 17.)

Des postes de dépenses restent conséquents dans notre budget de fonctionnement, au premier rang desquels le sujet des déchets, collecte et traitement des ordures ménagères, qui restent le premier poste de dépenses de notre communauté à près de 27 M€. Les vice-présidents de ce Syndicat auront sans doute l'occasion de s'exprimer, parce qu'il y a un sujet de débat avec le SIVOM puisque le niveau de contributions qui seront appelées au titre des ordures ménagères par le SIVOM n'est pas encore fixé. Il y a eu une réunion au SIVOM hier soir au cours de laquelle les représentants de notre intercommunalité ont fait valoir le point de vue qui veut qu'une augmentation de 12 % des

niveaux de contributions appelées sur l'ex-Val d'Yerres n'était pas acceptable. Un travail va donc être réalisé entre le Débat d'Orientation Budgétaire du SIVOM qui s'est déroulé hier soir et la préparation budgétaire avant le vote du budget de ce Syndicat.

L'élément notable en section de fonctionnement, malheureusement, comme chaque année, c'est le reversement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) de 19,5 M€. Du fait d'un mécanisme figé, notre intercommunalité contribue au FNGIR à une hauteur supérieure à ce qu'elle perçoit de fiscalité économique, ce qui est ubuesque. C'est un sujet de mobilisation du Président et de notre communauté auprès des pouvoirs publics pour corriger cette règle dont on peut considérer qu'elle a des effets iniques sur notre territoire et sur nos recettes.

Nous avons également une croissance des charges de personnel, puisque nous étions à un peu plus de 20 M€ en exécution 2023 et nous passons à 21,3 M€ sur l'exercice 2024, d'abord parce que nous assumons en année pleine le coût d'un certain nombre de mesures décidées ailleurs, qui concernent la revalorisation des carrières, le point d'indice, et qui sont liées aussi à des facteurs endogènes, des facteurs internes à notre intercommunalité, notamment le fait que nous avons recruté des personnels pour assumer les politiques nouvelles que nous entendons conduire, notamment dans le champ de la transition écologique.

C'est une bonne nouvelle aussi pour le fonctionnement de notre communauté, nous avons un taux de vacance qui s'est réduit et donc plus de postes sont budgétisés en année pleine dans le cadre de ce projet de budget.

Autre élément qui impactera notre budget de fonctionnement et ceci de façon durable, c'est le déploiement de la nouvelle DSP pour nos équipements aquatiques puisque - nous l'avions évoqué au moment où nous avons délibéré favorablement pour la DSP en faveur de RECREA - nous assumerons un coût d'environ 800 000 € supplémentaires par rapport à l'ancien contrat de DSP dans les prochaines années. C'est notamment lié à l'augmentation des coûts de l'énergie, d'où la nécessité, si l'on veut maîtriser le coût de ces services pour la collectivité, de veiller à la fois à l'équité mais aussi à l'optimisation de la politique tarifaire.

Je rebondis sur les propos du Président tout à l'heure, si l'on veut garder les prix d'entrée individuelle à la piscine maîtrisés pour l'usager, qui est l'objectif principal, il faut que l'on assure un minimum de rentabilité sur tout ce qui relève des prestations annexes à la natation pure. C'est le sens de la grille tarifaire, sur laquelle il y a encore des choses à faire, qui a été proposée.

Pour ce qui concerne l'investissement, des dépenses réelles d'équipements sont attendues à hauteur de 19,7 M€, réparties de la façon suivante :

- 9,2 M€ sur les grandes opérations inscrites au titre de la programmation pluriannuelle d'investissement et des crédits de paiement. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une prochaine délibération essentiellement consacrée aux travaux du conservatoire de Draveil et aux travaux du futur Siège sur l'exercice 2024.
- 1,5 M€ - on partait de zéro il y a deux ans - dédiés au Schéma communautaire des circulations douces, avec une première délibération ce soir d'emploi des fonds que nous mobilisons pour développer les circulations douces sur notre territoire.
- au-delà du PPI, près de 2 M€ de dépenses fléchées sur la transition écologique avec notamment un gros chantier prévu sur Draveil sur le site d'Aqua Sénart pour sa solarisation. C'est l'une des premières traductions concrètes du rendu de l'étude sur les opportunités de solarisation du territoire conduite par notre intercommunalité.
- une enveloppe d'environ 3 M€ consacrée à l'entretien de notre patrimoine.

- 1,7 M€ consacrés au besoin d'investissements qui permettent le fonctionnement quotidien de nos services, étant entendu que dans cette enveloppe consacrée à l'entretien de notre patrimoine, beaucoup des interventions financées au travers de cette enveloppe relèvent de la transition écologique qui est, d'une certaine façon, le prisme au travers duquel nous examinons toutes les opportunités d'intervention sur le patrimoine de notre intercommunalité.

Deux opérations prévues en 2023 mais décalées à 2024 sont également financées au travers de cette section d'investissement, je pense à la création très attendue du nouvel Espace jeunesse du centre social des Bergeries sur Draveil et puis des travaux et l'acquisition de nouveaux matériels scéniques pour la salle de l'Astral à Montgeron.

La section d'investissement s'équilibre au stade du budget primitif avec un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 5,5M€. Ce virement sera augmenté au moment du vote du budget supplémentaire, comme nous le faisons chaque année, avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur. C'est l'emprunt d'équilibre aujourd'hui prévu à 9,2 M€ qui subira un mouvement inverse. Le niveau d'emprunt sera rapporté vraisemblablement à hauteur de 5-6 M€ lorsque nous aurons repris le résultat, étant entendu que notre intercommunalité n'a pas emprunté au cours de l'exercice 2022-2023, ce qui signifie qu'elle s'est désendettée à hauteur d'environ 10 M€ sur les deux exercices précédents.

Nous attendons 6 M€ de subvention sur les différents projets évoqués, venus principalement de la région Ile-de-France et du Conseil départemental de l'Essonne.

Voilà ce que je pouvais dire sur le budget principal.

Sur le budget annexe de l'eau, celui-ci va monter très fortement en puissance sur l'exercice 2024 pour la simple et bonne raison que c'est au travers de ce budget - le Président l'a évoqué dans son propos introductif - que nous allons acheter au Syndicat Eau du Sud Parisien l'eau potable qu'il achète lui-même, jusqu'à ce que ceci soit placé sous maîtrise publique aux outils de production appartenant à la société Suez.

Il faut que vous ayez en tête qu'il y a plusieurs lignes dans ce budget annexe de l'eau :

- une ligne de 5,2 M€ qui correspond à ce que paiera en notre nom le Syndicat Eau du Sud Francilien à la société Suez, en 2024, pour l'achat d'eau en gros ;
- une enveloppe de 3,9 M€ qui permettra d'abonder la provision pour risques contentieux dans le cadre de ce qui nous opposera vraisemblablement à Suez, parce que la décision sur la fixation unilatérale du prix de l'eau sera attaquée par Suez.

Je vous donne ces chiffres à dessein car nous allons payer à Suez, sur la base du tarif de 50 centimes d'euros hors taxe fixé unilatéralement et qui correspond vraisemblablement au vrai prix de l'eau, parce que tout ceci est étayé, 5,2 M€. Nous allons constituer en provisions pour risque, la différence entre ces 50 centimes et ces 82 multipliés par le nombre de mètres cubes que nous achetons. Cette différence est de 3,9 M€. Cela vous donne une idée sur l'enjeu, et on ne parle que d'un an et que du seul Val d'Yerres Val de Seine ; le Réseau Interconnecté Sud Francilien représente 80 millions de m³ par an, nous en achetons à peine plus de 10. Nous allons donc constituer sur un an sur le Val d'Yerres Val de Seine 3,9 M€ de provisions pour risque parce que nous estimons que nous ne les devons pas à Suez parce qu'ils sont sur-prélevés au travers de la facture d'eau. C'est simplement pour que vous ayez un ordre de grandeur de ce qu'est l'enjeu de la discussion avec Suez et de l'enjeu de l'appropriation publique des outils de production.

Le gros du budget annexe de l'eau est évidemment l'achat d'eau en gros pour près de 10 millions, mais nous commençons à constituer une provision à hauteur de 200 000 euros sur 2024 pour les futurs investissements sur le réseau de distribution d'eau potable du Val d'Yerres Val de Seine qui nous appartient, puisque nous avons vocation, contrairement à la pratique antérieure, non pas à déléguer la création des nouveaux réseaux mais à la faire exécuter en régie au titre de l'exercice de notre compétence sur l'eau potable.

Dernier élément de cette présentation, le budget annexe de l'Office de Tourisme, on est dans des proportions non pas d'importance mais de budget bien moindre, puisque celui-ci s'équilibrera en 2024 à hauteur de 108 000 euros et est constitué essentiellement de dépenses de personnel.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Le débat est ouvert.

Mme CIEPLINSKI.- Merci pour cette présentation, merci aux services pour la qualité du rapport et de la délibération. C'est notre collègue Christophe CARRÈRE qui était en commission qui a préparé les interventions de ce soir.

J'ai une question et une explication de vote.

Ma question concerne le budget circulations douces de 1,53 M€ en 2024. J'avais cru comprendre que le budget de 1 M€ en 2023 n'aurait pas été dépensé entièrement et qu'on n'aurait dépensé que 500 000 euros. On avait l'idée de 1 M€ par an et que 1,5 M€ en 2024, c'était juste la régularisation. Je voulais savoir si j'avais bien compris et j'avais besoin d'une précision concernant une délibération qui est à l'ordre du jour de ce soir : je crois aussi que cet appel de fonds de concours est sur le budget 2023 et pas 2024. C'est ma seule et unique question.

Concernant l'explication de vote, notre groupe va voter contre le budget primitif principal parce qu'en 2024, le budget entérine les délégations de service public contre lesquelles nous nous sommes prononcés, notamment celle de l'eau. C'est une des raisons de notre opposition à ce budget primitif et nous emportons l'Office du Tourisme avec. En revanche, nous avons voté favorablement la création du budget annexe de l'eau et nous nous abstiendrons sur ce budget 2024, parce que nous soutenons les efforts entrepris concernant la production de l'eau.

M. COLAS.- Sur les circulations douces, dans la trajectoire pluriannuelle qui court d'ailleurs jusqu'à 2030, sous réserve des choix qui seront faits par celles et ceux qui nous succéderont ici, nous avons prévu de porter à partir de 2024 à hauteur de 1,5 M€, les efforts en matière de développement des circulations douces. On n'est pas en train de recycler en 2024 des crédits qui n'ont pas été consommés en 2023. On s'inscrit bien dans une trajectoire qui voudrait, toutes choses égales par ailleurs, que l'on soit particulièrement prudents dans les prévisions, parce qu'on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises. On bâtit des trajectoires et après il y a la vie, mais le problème d'un budget, c'est comme un tube de dentifrice, une fois qu'il n'y a plus de dentifrice dans le tube, on peut appuyer dessus, il n'y a plus rien qui sort. Dans tous les cas, la trajectoire telle qu'elle est bâtie, veut que l'on dépense 1,5 M€ par an à partir de 2024 jusqu'en 2030 pour la mise en œuvre du schéma des circulations douces.

On n'a pas consommé la totalité des crédits inscrits sur 2023 et là, on est dans la limite d'un exercice budgétaire mais aussi dans les possibles qu'il ouvre. En 2023, on avait inscrit 1 M€ en sachant que tous les dossiers n'étaient pas mûrs ; c'est d'ailleurs en 2023 que l'on a adopté le schéma communautaire des circulations douces, on savait qu'on était dans un moment où on initiait des choses qui ne seraient pas forcément abouties dès 2023, mais le signal de mettre 1 M€ de crédit en 2023 a poussé les maîtres d'ouvrage - c'est d'ailleurs valable pour le maire de Boussy-Saint-Antoine

que je suis - à chercher les voies et moyens pour consommer ces crédits et donc, *in fine*, pour développer, parce que c'est bien l'objectif, les itinéraires cyclables sur notre territoire.

C'est aussi l'intérêt d'un budget que d'envoyer un signal à des acteurs et de leur dire : il y a de l'argent disponible, parce qu'il y a une priorité politique portée par l'agglomération, donc saisissez-vous-en. Toutes les communes s'en sont saisies, il y a des dossiers qui étaient plus ou moins mûrs. On va délibérer tout à l'heure sur des dossiers portés par des communes qui vont impacter l'exécution budgétaire 2023, parce qu'on est sur un système de reports, et qui ne vont pas pré-consommer les crédits de 1,5 M€ que nous nous apprêtons à voter pour l'exercice 2024.

Dans les 500 000 euros dépensés que vous évoquez, vous avez ce que nous nous apprêtons à voter, des fonds de concours pour Draveil et Boussy-Saint-Antoine. Je ne pense pas qu'il y ait d'autre dossier. Le Bureau communautaire sera amené à l'avenir à examiner d'autres dossiers en préparation qui mobiliseront les fonds de concours de l'intercommunalité, étant entendu que celle-ci entend porter aussi en propre, sur ce 1,5 M€ des opérations de développement de circulations douces.

On délibérera tout à l'heure mais cela impacte l'exécution budgétaire 2023 sur les fonds de concours et on a bien 1,5 M€ d'argent frais qui n'est pas du recyclage et l'idée c'est que tous les ans, on en ait à peu près autant.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur le budget.

Nous commençons par le budget principal.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget principal, qui est adopté à la majorité, avec 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget de l'Office du Tourisme, qui est adopté à la majorité, avec 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget annexe Eau potable, qui est adopté à l'unanimité, avec 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

V. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

M. COLAS.- Cette révision des AP-CP est une délibération traditionnelle au moment du vote du budget, puisqu'on réajuste les crédits de paiement en fonction de ce que l'on prévoit de réaliser sur l'exercice en cours, étant entendu que cette révision des crédits de paiement est accompagnée, sur les opérations du conservatoire de Draveil et du nouveau Siège de la communauté, d'une révision des autorisations de programme. Grâce à un travail fin du vice-président en charge des travaux et de l'Administration, nous avons pu intégrer très précisément l'ensemble des dépenses prévisionnelles, et pas exclusivement les travaux, liées aux opérations, je pense au mobilier, à toutes les prestations intellectuelles liées à la conduite des travaux, ce qui nous donne une vision complète du coût total des opérations en cause.

Par cette délibération, il vous est proposé de clore les programmes achevés : la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Montgeron, celle de la piscine intercommunale de Brunoy et celle de la bibliothèque Jean de la Fontaine à Quincy-sous-Sénart. Il vous est proposé de porter les autorisations de programme pour le conservatoire de Draveil à 9,9 M€, la construction du Siège à

5,9 M€ et de voter les crédits de paiement à hauteur de 5,9 M€ pour le conservatoire de Draveil sur 2024 et à hauteur de 2,5 M€ pour le Siège de la communauté à Yerres sur le même exercice.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

VI. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – EXTENSION DU REGIME DES PROVISIONS

M. COLAS.- Cette provision ne concerne absolument pas le contentieux Suez que nous évoquions tout à l'heure. Il y a un risque d'impayés sur les factures d'eau qui est évalué par notre nouveau délégataire à hauteur de 2 % et nous avons vocation, dans le budget annexe de l'eau, à provisionner ce risque d'impayés, comme nous provisionnons des risques d'impayés dans notre budget principal sur d'autres créances de l'agglomération. Il s'agit donc d'un pur parallélisme des formes juridiques de transcrire dans le budget annexe de l'eau, l'origine des provisions qui existent dans notre budget principal.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de voter.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

VII. PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES VIA FONDS DE CONCOURS

Mme RAGOT.- Bonsoir mes chers collègues. Dans la foulée des éléments déjà indiqués par le vice-Président aux finances, qui m'a garanti que ce n'était pas de l'argent recyclé que je vais vous proposer d'attribuer ce soir *via* le fonds de concours qui a été mis en place par notre agglomération à la suite de l'adoption, en octobre 2022, du Schéma Communautaire des Liaisons Douces (SCLD). Ce sont les premiers travaux tout à fait concrets qui sont portés par les communes et qui participent au maillage des circulations douces sur le territoire.

Deux dossiers sont présentés par la Ville de Draveil et un dossier présenté par la commune de Boussy-Saint-Antoine.

Sur Draveil, il y a deux opérations emblématiques, puisqu'il s'agit de la création d'une voie verte, avenue Marcellin Berthelot, avec un linéaire en site propre pour les vélos. Le principe de ces fonds de concours est que l'agglomération prend en charge la moitié du reste à charge de la commune, toutes subventions déduites par ailleurs.

Pour la voie verte de Marcellin Berthelot, nous avons un coût d'opération estimé à 731 000 euros, des subventions de la région qui sont attendues à un peu moins de 300 000 euros. L'agglomération prendrait en charge la moitié du reste à charge, soit environ 219 000 euros.

Sur le quartier de la Villa, nous avons une autre opération emblématique, puisqu'il s'agit d'un aménagement de voirie dans le cadre d'une vélorue, cela veut dire que c'est un espace partagé vélo/voiture sur un tronçon inscrit au schéma RER Vélo de la région Ile-de-France. C'est véritablement un axe structurant vélo à l'échelle régionale. C'est une opération assez conséquente, qui est actuellement chiffrée par la commune à un peu plus d'1,5 M€. Les subventions de la région

viennent en supporter une part et la participation de notre agglomération est proposée à hauteur de 205 000 euros.

Enfin, à l'autre extrémité du territoire, la Ville de Boussy-Saint-Antoine propose également l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur environ 500 mètres de linéaires, qui s'inscrit dans le cadre de la requalification urbaine avec les travaux en cours au niveau de la ferme de Boussy-Saint-Antoine, et qui relie une école élémentaire aux axes, notamment la départementale un peu plus bas. On est véritablement là aussi sur des travaux et une intervention qui s'inscrivent pleinement dans le maillage des circulations douces de notre agglomération.

L'opération est estimée actuellement à un peu plus de 200 000 euros et la participation de notre agglomération serait autour de 50 000 euros pour aider la commune à financer ces travaux qui se basent sur les voiries.

Mme CIEPLINSKI.- Avant d'intervenir, j'ai une question de procédure.

Il y a trois projets, mais deux délibérations, une par ville. Je voulais savoir s'il était possible de voter en trois fois, pour trois projets, plutôt qu'en deux fois ?

M. le PRÉSIDENT.- Dans ma grande mansuétude, je vous accorde cela. Cela veut dire qu'il ne sera pas unanime, si je comprends bien ?

Mme CIEPLINSKI.- Il y a 2 « pour » et 1 « contre ».

M. le PRÉSIDENT.- Le suspense est insoutenable. Est-ce que votre intervention va permettre de nous éclairer ?

Mme CIEPLINSKI.- J'imagine bien.

Le fonds de concours public est établi en attendant peut-être que l'agglomération reprenne une compétence aménagement des infrastructures cyclables - c'est une question pour Mme RAGOT -, puisque c'était la recommandation du cabinet ITER lorsque nous avons voté à l'unanimité ce Schéma de circulation des liaisons douces en octobre 2022, on pouvait prévoir le budget 2023.

Est-ce seulement en attendant ce transfert de compétence ou est-ce qu'il y aura effectivement ce transfert de compétence ?

Ensuite, ayant voté à l'unanimité ce schéma, la mise en œuvre nous paraît logique et nous sommes favorables à sa mise en œuvre. Cela dit, on se pose une question qui est une question de programmation et de comment sont établies les priorités. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de pragmatisme, ce sont les premiers dossiers qui sont présentés par les villes, mais nous disons que pour la mise en œuvre du schéma, il serait bon de prioriser les axes qui sont les plus utiles aux cyclistes. C'est une vraie demande et une question. C'est dans le cadre de cette priorisation que nous avons des réserves sur le projet de l'avenue Marcellin Berthelot à Draveil.

Nous avons bien entendu que le fonds de concours public ne sert à financer que la partie cyclable et encore la moitié de ce qui n'est pas subventionné, mais cela s'intègre quand même dans un projet global où 400 tilleuls ont été abattus dans ce projet. Symboliquement ou financièrement, nous ne voulons pas cautionner l'ensemble du projet en accordant un petit peu de *greenwashing* de pistes cyclables sur ce projet qui a été catastrophique pour la biodiversité.

Cela explique que nous votons « pour » le projet de Draveil au niveau de la Villa et le projet de Boussy-Saint-Antoine, mais « contre » le projet avenue Marcellin Berthelot.

Mme RAGOT.- Je souhaite apporter deux éléments concernant Draveil, et je laisserai le maire de Draveil compléter, mais il me semble que cela a été indiqué en commission. Concernant les arbres, il y a d'abord eu une intervention au niveau des réseaux par l'un des concessionnaires et les abattages ont eu lieu dans ce cadre.

Ce soir, il s'agit vraiment de pouvoir aider la commune à financer les travaux d'une voie verte qui est un aménagement très favorable à la pratique du vélo, puisqu'on est sur un axe où les cyclistes ne seront pas en confrontation avec des véhicules. Cela participe donc aussi à une section de respiration pour les cyclistes sur notre territoire, puisqu'on sait que dans beaucoup d'autres endroits, il va être difficile de faire des axes en site propre. C'est l'occasion d'en avoir un et cela s'inscrit pleinement dans ce que l'on souhaite.

Sur la question de la priorisation, il y a eu une priorisation qui a été faite et on a raisonné sur ce schéma des liaisons douces un peu comme pour les bus en termes de maillage et de structuration du territoire. La priorisation est sur la continuité de cheminement cyclable d'un point du territoire à l'autre, notamment depuis les anciens territoires, les anciennes agglomérations respectives.

Aujourd'hui, on n'a pas d'axes véritablement structurants par rapport à cela et c'est donc aussi l'enjeu de la priorisation de ce schéma.

L'autre priorité, et c'est pour cela aussi qu'il y a le fonds de concours, c'est que précisément on aide aussi les communes à mailler leur territoire pour permettre de rabattre leurs propres pistes cyclables justement sur ces axes prioritaires de niveau « communautaire ».

On a une sorte de cohérence à l'intérieur d'un cadre assez bien défini avec des priorités. Une fois que l'on a dit cela, dans cette structuration, on essaie d'irriguer les équipements communautaires ; on a une attention tout à fait particulière sur le rabattement vers les gares, puisque c'est déjà la logique des bus. On essaie donc de trouver aussi des alternatives au rabattement des bus vers les gares ou à la voiture par les modes doux.

On a quand même quelque chose d'assez structuré qui va se faire progressivement mais qui va se faire surtout et avant tout avec l'aide et l'intervention des communes, parce que la compétence voirie, à ce jour, n'est pas actée. Au niveau de l'agglomération, nous n'avons pas cette compétence et c'est précisément la raison pour laquelle on accompagne les communes qui restent maître d'ouvrages, mais on prend nos responsabilités et on prend notre part à travers ces participations rendues possibles par le fonds de concours, que l'on sera d'ailleurs peut-être amenés à réajuster pour préciser davantage les contours et pour rendre totalement transparents les choix qui sont faits quand on retient les projets.

Les premiers étaient tout à fait recevables. Cela a été travaillé avec les services de l'agglomération parce que n'ont été pris en compte que les éléments qui étaient adossés sur l'élément cyclable et l'agglomération n'a pas vocation à subventionner le reste, c'est-à-dire des éléments de voirie qui ne rentreraient pas directement avec l'enjeu de la piste cyclable.

J'ajoute qu'il y aura peut-être un sujet sur des axes ou sur des tronçons qui traversent plusieurs communes qui sont complexes, où il y a peut-être des partenaires extérieurs qui viennent aussi interférer. Je pense notamment à ce qu'on appelle la route de Quincy, c'est-à-dire une section de voie d'environ 2 kilomètres qui part de Quincy-sous-Sénart, qui arrive à Brunoy et qui traverse Epinay-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine. Il y a quatre communes concernées avec la lisière de la forêt de l'autre côté, donc l'ONF. Nous serons peut-être amenés à nous interroger sur la façon

dont on fonctionne, comment on opère, pour pouvoir réaliser la piste cyclable en propre que l'on souhaite faire sur ce tronçon.

Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Pour l'instant, le sujet est en cours avec différents services pour voir comment traiter cela. La compétence voirie reste, pour l'instant, aux communes et l'agglomération les aide à travers le fonds de concours.

M. PRIVAT.- Concernant l'avenue Marcellin Berthelot, vous parlez des arbres, mais je ne vois pas le lien avec les liaisons douces. Nous avons effectivement refait entièrement cette avenue sur une longueur de 600 mètres, et c'est un site particulier pour le cadre des pistes cyclables.

Ensuite, nous avons effectivement abattu des arbres et je sais que l'opposition a fait énormément de tort à ce projet, puisque cela a duré cinq ans, parce qu'on est allé de tribunaux en tribunaux. Nous avons perduré dans notre façon de travailler pour enfin réaliser cette piste cyclable, cette liaison douce. Cela nous permet sur tout ce site de perméabiliser 1200 m² de surface..

Les arbres ont été abattus, et c'est normal, car ils étaient malades à 80 %. Quatre cents ont été abattus et 400 ont été replantés. Comme je l'ai dit il y a trois jours à une personne, quand on naît, on est petit et quelques années après, on grandit. L'arbre est petit par rapport à celui qui existait et on nous reproche d'avoir des petits arbres. votre voisin, en premier, me l'a assez reproché en conseil municipal.

C'est une partie très importante pour nous en termes de circulation des vélos, puisqu'il n'y a pas de voiture, c'est de la circulation douce. On continuera à travailler dessus et c'est pour cela que nous l'avons mis à ce programme de liaisons douces, ce qui nous permet en grande partie d'avoir un secteur vraiment sécurisé dans tout le centre-ville de Draveil.

Voilà ce que je voulais dire. Après, vous votez contre, j'ai l'habitude, ce n'est pas grave.

M. le PRÉSIDENT.- Nous allons clore les débats à ce niveau.

Il y a une demande de votes distincts sur la délibération concernant Draveil.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative au projet sur l'avenue Marcellin Berthelot, qui est adoptée à la majorité, avec 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET, M. GUIGNARD avec pouvoir de M. CARRÈRE.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative au projet sur le quartier de la Villa, qui est adoptée à l'unanimité.)

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative au projet rue de Röchopt, qui est adoptée à l'unanimité.)

IX. BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY

Mme GARNIER.- Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Hautes-Mardelles à Brunoy, porté par la Communauté d'Agglomération et en étroite collaboration avec la ville, un processus de concertation publique a été mis en place depuis le début des études urbaines.

Nous avons délibéré lors du Conseil communautaire du 17 mars 2022 sur les objectifs et les modalités de la concertation. Cette procédure et les modalités de concertation ont bien été établies, le bilan de concertation confirme l'intérêt du projet et justifie largement sa poursuite.

Je demande à l'assemblée d'approuver le bilan de la concertation réglementaire de ce projet de renouvellement urbain du quartier des Hautes-Mardelles à Brunoy.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité des votes exprimés avec 1 abstention de M. DONEKOGLU.)

X. CONVENTIONS DE RESERVATION DANS LE CADRE DU PASSAGE DE LA GESTION EN STOCK A LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Mme GARNIER.- Il s'agit d'autoriser le Président à signer les conventions bilatérales de réservation de logements locatifs sociaux avec les bailleurs du territoire, dans le cadre du passage à la gestion en flux avec lesquels la Communauté d'Agglomération a des réservations. Cela fait suite aux garanties d'emprunt octroyées.

Nous étions en stock, nous passons en gestion en flux. La date butoir était fixée au 1^{er} janvier 2024. Il y a eu un retard très important pour la mise en œuvre de ce passage en flux, mais l'Etat a permis aux collectivités de faire des délibérations de principe qui actaient le passage à ce nouveau mode de gestion et qui donnaient l'autorisation à signer *a posteriori* chaque convention de réservation avec les bailleurs, en sachant qu'une grande majorité des bailleurs n'ont pas envoyé leur convention aux communes.

Un certain nombre de communes ont voté une convention-cadre. Celles qui n'avaient pas encore signé de convention, les signent ce mois-ci.

Cette convention est signée pour trois ans.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Après cette présentation limpide, j'imagine que le vote sera clair.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XI. MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de la prise de compétence sur le boulodrome du Grand Ha-Ha à Crosne. Il convient de corriger une coquille dans les compétences et les intérêts communautaires de l'agglomération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XII. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR UNE DECHETTERIE SUR LA COMMUNE D'EPINAY-SOUS-SENART

Mme CARILLON.- Comme vous le savez, nous avons acquis un terrain de 4 937 m² sur Epinay-sous-Sénart, en vue de la mise à disposition au SIVOM pour implanter une déchetterie sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine ouverte aux habitants. Cette acquisition s'est faite afin de répondre de façon efficiente aux besoins des habitants de la CAVYVS.

Il vous est proposé aujourd'hui de mettre à disposition du SIVOM ce terrain pour y construire une déchetterie, avec une projection à 18 mois pour l'ouverture.

Mme CIEPLINSKI.- Sur cette question de mise à disposition d'un terrain pour une déchetterie sur la commune d'Epinay-sous-Sénart, on va parler déchets. Je ne peux pas ne pas intervenir sur la question des déchets puisque, M. COLAS le rappelait, c'est le quart de notre budget de fonctionnement, avec près de 27 M€ en 2024. Cela mérite que l'on y passe du temps.

C'est un sujet que l'on pourrait juste gérer, ce que l'on fait beaucoup. En la matière, la délibération 12 est une bonne décision de gestion, puisque les habitants de ce périmètre de notre agglomération, les habitants de Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart, jusqu'à maintenant se rendent aux déchetteries de Varennes-Jarcy, Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Moissy-Cramayel et n'ont pas de déchetterie pour les apports volontaires sur leur territoire.

Si l'on se contente d'être en gestion, alors les dépenses vont continuer d'augmenter, M. COLAS parlait des discussions avec le SIVOM pour contenir une augmentation à 4 % plutôt que de 11-12 % tout à l'heure, dans le cadre du budget 2024, ce qui veut dire que nos impôts, les impôts de nos concitoyennes et concitoyens, continueront d'augmenter avec la TEOM, que les nuisances continueront d'augmenter année après année, nuisances pour l'environnement, nuisances pour la santé, notre santé et la santé de nos enfants.

Je pense que s'il y a bien un sujet sur lequel on peut être d'accord, c'est qu'on ne peut pas rester dans l'impuissance publique sur ce sujet des déchets que l'on a tous et toutes intérêt à maîtriser et quel que soit le levier de motivation que vous avez, que ce soit les impôts, les dépenses, l'environnement, la santé ; peu importe votre motivation, je pense que vous êtes tous motivés. Ce n'est pas une fatalité.

Il y a beaucoup d'actions qui sont possibles pour réduire la quantité des déchets produits avec une volonté politique.

Le déchet est une invention relativement récente, comme le rappelle Claire LEGROS, journaliste du *Monde*, dans son article « *Comment les déchets ont envahi tous les milieux : la folle histoire du poubelloène* ». Pendant longtemps, on a considéré que tout ce qui était déchet humain était source de valeur. C'est une conscience que mon grand-père m'a transmise en compostant depuis toujours les déchets alimentaires, les biodéchets dans ce que l'on appelait à l'époque le fumier ; en visitant quelques poubelles des rues avoisinantes pour remplir sa cave qui était pour moi la caverne d'Ali Baba, la cave dans laquelle on pouvait trouver tout ce qu'il fallait pour réparer quelque chose ou tous les livres Bibliothèque Verte que j'ai lus dans mon enfance, une belle caverne d'Ali Baba alimentée par les poubelles.

C'est peut-être pour cela qu'aujourd'hui, particulièrement, je voudrais, parmi l'ensemble des solutions possibles pour réduire la quantité de déchets, mettre l'accent sur les solutions que l'on appelle en « R », comme : réemploi, réparation, ressourcerie, recyclerie.

Dans le rapport thématique de la Cour des comptes de septembre 2022, dont je vous ai déjà parlé et que je vous conseille vraiment de lire, il y a beaucoup de solutions à l'étranger. Il est recommandé, notamment dans ce rapport de développer ces filières en « R » : développer des ressourceries, du réemploi et de la réparation à côté des déchetteries.

On verra que l'Association des Maires de France n'est pas tout à fait d'accord avec cette recommandation, mais c'est pourtant étayé de chiffres, il y a des exemples ; c'est une lecture passionnante que je vous recommande, ce n'est pas la Bibliothèque Verte, mais ce n'est pas mal non plus.

En commission, je me suis dit : on a une déchetterie qui va être créée, c'est l'occasion ou jamais de mettre en place des ateliers de recyclerie, de réparation à côté de cette déchetterie.

Et de manière générale, je pense que l'on a un gros potentiel, sur l'ensemble de l'agglomération, de développement de l'économie circulaire.

J'ai donc posé la question en commission, on m'a indiqué que ce n'était pas négocié dans le cadre de cette convention avec le SIVOM, que ce n'était pas tout à fait prévu dans le foncier. Mais en commission, la ville n'était pas autour de la table et comme aujourd'hui je suis confiante, optimiste, je me dis peut-être que malgré tout, il y a des projets possibles. J'ai en tête que lors d'un dernier Conseil communautaire, on nous a parlé de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » avec dans la charte InTerLUD de la cyclo-logistique. Je me mets à imaginer et à rêver que peut-être il est possible de mettre en place du réemploi, de la réparation et quelque chose qui serait favorable à la fois pour l'environnement, pour l'emploi, le social, le développement économique sur la ville.

Je vous soumetts donc cette question et j'espère que j'aurai des réponses plus positives qu'en commission sur ce sujet qui me tient particulièrement à cœur comme vous l'entendez.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas qui a osé vous faire des réponses pas positives.

Mme CIEPLINSKI.- Par ailleurs, j'ai une question de préoccupation, une inquiétude. Ce terrain d'environ 5 000 m² était un terrain vague, avec une partie bitumée, néanmoins il est boisé aux 2/3. Il est indiqué dans l'article 2 de la convention de mise à disposition que l'agglomération devait le livrer nu de toute végétation au SIVOM. Vous connaissez mon attachement aux arbres - M. PRIVAT en sourit. Il y a aussi la question de la biodiversité et de la nidification : l'agglomération a lancé un observatoire de la biodiversité et je me demande donc si cela a été pris en compte, étudié ; qu'est-ce qu'on peut me dire par rapport à cette question-là ?

M. le PRÉSIDENT.- Que gouverner, c'est difficile.

Mme CARILLON.- On a discuté de tout cela et on vous a dit qu'il ne s'agissait pas forcément de les mettre à côté. Ce sont des choses qui se discutent. Tout le monde n'est pas du tout d'accord avec cette façon de faire et beaucoup pensent que cela n'a pas d'utilité spécifique de mettre de la réparation à côté d'une déchetterie ; cela ne fait pas consensus. De plus, la déchetterie était quand même contrainte en place et qu'on pourrait l'étudier ultérieurement si la place était suffisante.

Concernant les arbres, je veux bien demander aux services de regarder si l'on peut en conserver ou mettre une déchetterie entre deux peupliers, pour être positive.

M. le PRÉSIDENT.- Je me suis rendu sur place dès que Mme CIEPLINSKI m'a posé la question. Je pense que la proportion de 2/3 est un peu exagérée, si je puis me permettre. Les arbres sont plutôt au pourtour, ils ne sont pas d'une très grande qualité. Après, c'est le SIVOM qui procède à l'implantation.

Je ne vais pas vous assurer qu'on va préserver les arbres et je ne sais pas ce qui est prévu par rapport à cela, mais je pense que l'abattage d'un certain nombre d'arbres est prévu dans cet aménagement. On va retravailler avec le SIVOM, qui est maître d'ouvrage de l'opération, on va attirer son attention, ce qui permettra d'améliorer nos relations.

Je ne sais pas si vous avez vu les photos, peut-être que vous avez regardé sur un plan, les arbres ne sont pas de bonne facture et sont situés plutôt à la périphérie et ne couvrent pas les 2/3 du terrain. On est dans une zone d'activité. Je comprends votre préoccupation et je pense qu'elle est partagée par tous les élus. On va donc faire en sorte que cet aménagement préserve au mieux les...

Mme CIEPLINSKI.- J'ai pensé en plus à la question du printemps, de la nidification, etc.

M. le PRÉSIDENT.- Bien-sûr. On va regarder tout cela.

Je crois que Sylvie a répondu sur l'autre partie...

Mme CIEPLINSKI.- Je comprends que c'est quand même à l'étude, que ce n'est pas inclus aujourd'hui dans ce projet, mais que ce n'est pas un « non » définitif. Est-ce ce que je dois comprendre, Madame CARILLON ?

M. le PRÉSIDENT.- Je ne vais pas parler à la place de Sylvie CARILLON, mais je vais vous faire part d'un sentiment personnel et qui mérite d'ailleurs d'être débattu au sein de l'Exécutif. Je partage votre constat, qui s'impose de toute façon à tous, le recyclage n'est pas la panacée. Il entraîne une dégradation des matériaux à mesure que le recyclage se produit. Ce n'est pas la solution la plus vertueuse, même si recycler est évidemment mieux que de jeter et de ne pas trier, d'où les enjeux que nous avons et qui restent encore très importants.

La question du réemploi, qui est une vraie belle question, que l'on a quand même aussi déployée sur le territoire au moyen de la ressourcerie, qui marche très bien, ne peut se développer qu'à partir du moment où il y a des filières structurées. Le territoire peut prendre des initiatives, mais je ne suis pas convaincu que le territoire soit le bon échelon pour créer des filières performantes.

C'est peut-être un point de divergence entre nous, mais on ne peut pas avoir des logiques écologiques s'il n'y a pas un minimum de viabilité économique. Il faut que l'on consolide le modèle. J'ai lu beaucoup de choses sur le sujet, notamment les articles du *Monde* auxquels vous faisiez référence et aussi sans doute quelques Bibliothèque Verte. Le pays est à la croisée des chemins, et pas que la France, pour développer ces filières de réemploi qui sont sans doute très prometteuses, sur lesquelles on devra s'engager, dès lors qu'elles seront viables, prendre pourquoi pas des initiatives sur le territoire, mais on ne pourra pas révolutionner à l'échelle du Val d'Yerres Val de Seine et inventer un nouveau modèle seul.

Mme CIEPLINSKI.- Il ne s'agit pas d'inventer un nouveau modèle, parce qu'il y a beaucoup d'agglomérations et de villes qui le mettent en place. Elles sont d'ailleurs citées dans le rapport thématique de la Cour des comptes.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais relire le rapport de la Cour des comptes.

La question est sérieuse et j'entends. Vous êtes tout à fait dans votre rôle en nous posant ces questions et vous comprenez que du côté de l'Exécutif, nous sommes aussi dans notre rôle en maîtrisant les sujets et on avance à un rythme qui n'est pas toujours aussi rapide que vous le souhaiteriez. Cela fait partie du jeu et c'est d'ailleurs très bien ainsi.

On aimerait aussi aller plus vite mais, parfois, il y a des obstacles qui ne sont pas que financiers.

M. DAMIATI.- Je précise que le réemploi est important, mais contrairement à ce qui se passe aujourd'hui avec les encombrants dans les villes qui ne disposent pas de déchèterie, *a minima*, tout ce qui sera apporté pourra être si ce n'est réemployé, recyclé. C'est un point positif et, évidemment, il faut avancer sur le réemploi avec le modèle économique à trouver comme le disait le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité avec 2 voix contre de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

QUESTIONS ORALES

M. le PRÉSIDENT.- Il restait deux questions orales.

La première porte sur la charte fleuve sans plastique.

(Mme CIEPLINSKI montre une bouteille d'eau en plastique) Nous en avons un très bon exemple ce soir.

Mme CIEPLINSKI.- C'est au moins la deuxième ou troisième fois... A un moment, on avait des Ecocup, des carafes, il faudrait arrêter les bouteilles en plastique et commencer à montrer l'exemple nous-mêmes.

M. le PRÉSIDENT.- Je partage.

Mme CARILLON.- Pour le coup, je suis d'accord avec vous et je le dis à chaque fois.

M. le PRÉSIDENT.- Comme quoi, nul n'est prophète en son propre pays.

On va vous fournir la réponse part écrit mais, de façon synthétique, je voudrais vous dire que l'on a pris des mesures sur quatre thématiques par rapport à la charte Fleuve sans plastique :

- la collecte des déchets flottants sur l'Yerres en lien avec le SyAGE, dont je tiens à saluer son président ;
- mesure 2 : les opérations de collecte sur la voirie. Il faudra d'ailleurs qu'au-delà de la N6, on soit capable éventuellement d'identifier des lieux. On avait fait les berges de l'Yerres l'an dernier, mais il y a peut-être d'autres opérations à conduire.
- mesure 3 : le geste de tri. Les nouvelles mesures qui ont été mises en œuvre sur les communes de l'ex-Val de Seine sont de nature à renforcer le geste de tri de la poubelle jaune.
- mesure 8 : nous sommes en cours d'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Je pense que nous serons une des premières collectivités de cette taille à s'engager sur un SPASER. C'est un travail de longue haleine mais les services de l'agglomération sont en train d'y travailler.

- mesure 9 : information des citoyens. Il s'agit de mener un certain nombre d'actions qui vous seront précisées dans la réponse écrite que je vous fournirai.

Vous aviez également posé une question sur la collecte des biodéchets. On applique la loi, mais je peux vous préciser que nous avons distribué 950 composteurs en 2023, le double de l'année 2022 qui elle-même était le double de l'année 2021. On voit que nos concitoyens s'emparent des composteurs et c'est une bonne nouvelle, et nous avons d'ailleurs adapté le budget 2024 en conséquence. La collecte des biodéchets est effectuée dans les écoles de Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Draveil depuis le 28 juin 2022. Ce sont 27 écoles qui bénéficient de cette collecte des biodéchets. Sur l'année scolaire 2022-2023, 80 tonnes de biodéchets ont été collectés, ce qui a permis de produire 15 tonnes de compost.

Je crois que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent Conseil communautaire s'agissant du secteur Val d'Yerres, le SIVOM met d'ores et déjà en place avec son méthaniseur des systèmes de collecte et de traitement des biodéchets. Sur le secteur du SIREDOM, Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Draveil, des expérimentations ont eu lieu sur d'autres territoires que le nôtre, mais la généralisation de collecte des biodéchets sera effectuée courant de l'année 2025, avec un choix qui a été opéré qui est celui des sacs biodégradables qui pourront être mis dans le bac marron des végétaux et qui, arrivés au centre de traitement à Vert-le-Grand, seront automatiquement triés.

Mme CARILLON.- C'est le bac des ordures ménagères et non le bac des végétaux.

M. le PRÉSIDENT.- J'étais convaincu que c'était ce choix qui avait été opéré. C'est donc dans le bac des ordures ménagères. Ensuite, le système correspondra à ce que je vous ai indiqué et on sera un des premiers territoires à le développer de cette façon.

Je souhaitais également, je ne sais pas si c'est en cours, proposer une visite du centre de traitement de Vert-le-Grand, qui peut être une bonne façon pour les élus de s'approprier cet enjeu des déchets, à la fois du volume que nous produisons et de la façon dont ils sont traités aujourd'hui, ainsi que les pistes d'amélioration que nous avons. Je pense que nos concitoyens, y compris les élus, ne mesurent pas ce que cela représente à l'échelle d'un territoire comme l'Essonne, même si Vert-le-Grand, ce n'est pas tout à fait l'Essonne mais une bonne part de l'Essonne. C'est une bonne façon de s'approprier le sujet.

J'espère avoir répondu déjà à l'oral à vos questions et on vous fait la réponse écrite demain.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de lever la séance.

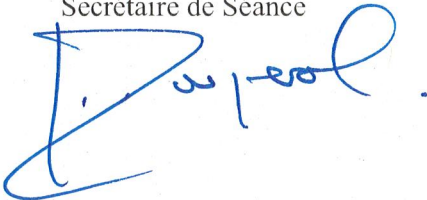
Je ne vois pas d'interrogation dans le public, que je remercie d'avoir assisté à ce Conseil communautaire.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain Conseil communautaire, le 4 avril 2024.

Merci à vous tous, bonne soirée.

(La séance est levée à 21 h 23.)

Gaëlle BOUGEROL
Conseillère Communautaire
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
du Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département

